

Cahiers du Cédic

*n° 5 – Décembre 2008 – p. 7-15*

# **[Olla Podrida]**

**La Constitution belge en vers**

par René Fayt

## La Constitution Belge en Vers

René Fayt

*Muse, chante avec moi d'une voix pénétrante,  
L'ordre nouveau fondé depuis mil huit cent trente ;  
Célébrons dans ces vers la Révolution :  
Celle à qui nous devons la Constitution  
Du vingt-cinq février mil huit cent trente-et-un  
Certe,  
Cette charte vaut bien que sur elle on disserte,  
Car elle a consacré chez nous la liberté.*

*Les ministres du Roi, qui sont seuls responsables,  
Peuvent en certains cas être aussi punissables  
Et mis en jugement devant la haute Cour.  
Quels sont ces cas ? On n'en sait rien jusqu'à ce jour ;  
La question n'est pas jusqu'ici décidée,  
La Constitution ne l'ayant pas vidée.*

*Dans son article cent trente-neuf, il est vrai,  
Elle a dit qu'il faudra dans le plus bref délai  
Pourvoir à cet objet, ainsi qu'à beaucoup d'autres ;  
Mais des législateurs qui sont, comme les nôtres  
Accablés de besogne à ne savoir comment  
En sortir, ont-ils pu trouver un seul moment  
Depuis cinquante-quatre ans révolus, pour faire  
Un projet de loi sur une si grosse affaire ?  
Non, n'est-ce pas ? Dès lors, il n'est pas étonnant  
Que l'on attende encore cette loi maintenant,  
Tant sa confection est chose difficile.*

(Félix Coveliers, 1885)

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de nos contrées, le Belge s'est toujours signalé par son esprit impertinent et même souvent frondeur. Braver l'autorité, qu'elle soit indigène ou d'occupation; railler la politique ou les vedettes du moment, tourner les règlements, se moquer des autres et de soi-même ont toujours été parmi les passe-temps favoris de nos concitoyens.

On ne s'étonnera donc pas que même le texte le plus sacré de nos fondateurs, notre *loi fondamentale*, ait eu à subir, dès son plus jeune âge, quelque mystification de la part de nos arrières-grands-pères. Et on ne sera pas davantage surpris d'apprendre que c'est chez l'éditeur bruxellois Henry Kistemaeckers, ce provocateur viscéral, que devait paraître, en mai 1885, un surprenant ouvrage intitulé *La Constitution belge en vers*<sup>1</sup>. D'une témérité frisant l'insolence, cette interprétation de la charte nationale avait pour auteur un étonnant personnage, bien

---

<sup>1</sup> *Exposition universelle d'Anvers, 1885. La Constitution Belge en vers*, par Félix Coveliers. À Bruxelles, chez Henry Kistemaeckers, éditeur, s.d., 18 x 12,5 cm, 51 p. [6 à 20 + 4 à 21p.]. « Achevé d'imprimer le 25 mai 1885 par A. Lefèvre, imprimeur à Bruxelles pour Henry Kistemaeckers, éditeur à Bruxelles ». Pas de justification de tirage.

oublié aujourd'hui, Félix Coveliers, journaliste probe et sévère, avocat inattendu et vaudevilliste facétieux<sup>2</sup>.

Prenant prétexte de l'organisation, en 1885, d'une Exposition universelle à Anvers<sup>3</sup>, Kistemaeckers publiait une élégante plaquette d'une cinquantaine de pages remarquablement mise en page et imprimée en plusieurs couleurs<sup>4</sup>.

L'ouvrage, divisé en deux parties, comporte en premier lieu (de la page [5] à la page 20), la composition intitulée « La Constitution belge. Étude en vers » dans laquelle Coveliers décline, en vers de mirliton et à grands coups de licences poétiques<sup>5</sup>, les différents articles de la Constitution de 1831. Le choix des caractères, les ornements typographiques, le jeu des couleurs utilisées, la mise en page, le titre en deux couleurs (rouge et noir), le mot *Constitution* « ombré » par un léger grisé ; la marque de l'éditeur, coquette et fleurie, le titre introductif imprimé en une ligne ondulée : tout est ingénieusement mis en place pour attirer l'œil et inciter à la lecture. L'effet est saisissant, le résultat acquis. D'autant que la seconde partie de ce petit ouvrage ne le cède en rien à l'exercice en vers de Coveliers : les trente dernières pages, comportant une pagination propre (de [1] à 31), reproduisent, en un caractère minuscule, les 139 articles de la première version de notre charte tutélaire. Imprimé en noir (sauf les titres qui sont en rouge), le texte des dispositions légales se détache sur un fond légèrement grisé où se devine une silhouette féminine, l'index droit pointé vers les cieux et vers la lumière qui, sans doute, inspira nos pères fondateurs ; à son tour, l'allégorie est entourée d'une série d'attributs qui symbolisent la prospérité du pays. En surimpression, le texte est enserré dans un triple cadre (aux couleurs françaises !) dont le format, réduit à 8,5 sur 6,5 centimètres, se détache de manière ostensible au milieu de chaque page.

On reconnaît dans cette mise en page audacieuse et raffinée et dans l'utilisation de caractères et d'ornements recherchés, tout l'art des collaborateurs de l'atelier d'Alfred Lefèvre, maître imprimeur. Sous les directives ingénieuses et novatrices de l'éditeur, ces artisans de qualité ont souvent réalisé de véritables prouesses typographiques qui ne furent pas étrangères aux nombreux succès de librairie de Kistemaeckers. Ainsi, pour rester dans le domaine des (rares) commémorations officielles sorties de l'officine de Kist, on ne peut passer sous silence la surprenante brochure « miniature » publiée à l'occasion du cinquantenaire de la Belgique. Cette rarissime plaquette se présente sous un double titre : *Cinquantenaire belge, 1830-1880* (sur la page de titre) et *Souvenir de l'Exposition nationale* (en couverture), avec à chaque fois

---

<sup>2</sup> Avocat, journaliste et revuiste, né à Louvain en 1828 et décédé à Saint-Josse-ten-Noode en 1887. Collaborateur régulier aux journaux « La Chronique » (notamment sous le pseudonyme de *Vrebos*), « L'Étoile belge », « Le Peuple belge », « La Meuse » et aux revues et périodiques : « La Revue de Belgique », « La Revue trimestrielle », « Uylenspiegel », etc., Coveliers fut un traducteur assidu des romans d'Henri Conscience et un écrivain de théâtre multiple, (il collabora notamment avec Flor O'Squarr). En 1877 déjà, il avait publié chez Kistemaeckers, *George Dandin ou le mari confondu*, un opéra-comique en deux actes, d'après Molière. Musique d'Émile Mathieu (in-12 de 63 p.).

<sup>3</sup> Par cette publication originale, Kistemaeckers célébrait à sa manière sa ville natale (il y était né le 30 mars 1851 et devait décéder à Paris, le 9 décembre 1934). En 1894, lors de l'inauguration d'une autre Exposition universelle, à nouveau organisée dans la Métropole, Kistemaeckers allait, cette fois, publier un précieux guide d'Anvers, au titre duquel il allait adjoindre, en toute modestie, le surnom familial que lui avaient attribué, lors de sa période de gloire, ses amis écrivains naturalistes : *Exposition universelle d'Anvers 1894. Guide d'Anvers Kist*. À Bruxelles, Chez Henry Kistemaeckers, éditeur, 73, rue Dupont, 73, (1894), 16,5 x 11,5 cm, 159 p. + ff. publicitaires et un plan d'Anvers encarté. Pas d'achevé d'imprimer, ni de justification de tirage (les exemplaires consultés, revêtus d'une couverture verte ou bleue, portent tous la mention : deuxième tirage).

<sup>4</sup> Le verso du faux titre, en regard de la page de titre, revendique fièrement le caractère strictement national de la réalisation : « Cette modeste plaquette, composée par un auteur belge, Félix Coveliers, a été tirée par un imprimeur belge, Alfred Lefèvre, sous la direction de l'éditeur belge Henry Kistemaeckers ; Caractères de la fonderie belge Schildknecht ; Encres de la maison belge Frank-Mann ; Papier des usines belges Olin et fils ; imprimée sur une presse du constructeur belge H. Jullien ». Le tout composé en alternance en caractères rouge et noir.

<sup>5</sup> Ainsi que l'on peut en juger par les quelques strophes citées en tête de cet article.

un sous-titre identique : *Poésies de Victor Hugo*<sup>6</sup>. Tiré dans un format dit « miniature »<sup>7</sup> et imprimé en caractères microscopiques<sup>8</sup>, ce petit ouvrage comporte un choix de poèmes de Victor Hugo, mentionné au verso de la page de titre : « Extrait des Orientales : Les Djinns, Canaris, Les Bluets ». Les titres sont imprimés en rouge, chaque page est encadrée d'un double filet rouge ornementé ; chaque poème est surmonté par un fin bandeau différent, imprimé en noir. Le format et l'aspect général de cet petit bilboquet, particulièrement réussi, en font un objet de collection à la fois attirant et désirable.

Fait extrêmement rare dans la production de Kistemaeckers, si souvent provocatrice et combative, cette petite publication de circonstance ne présente aucun caractère polémique. Il n'en va pas de même avec *La Constitution belge en vers* qui, sous un air de bonne blague ou de petite farce n'en contient pas moins quelques flèches que l'éditeur, naturellement rebelle à toute autorité bourgeoise<sup>9</sup>, n'aura pas manqué de glisser dans le carquois bienveillant du *libéral* Félix Coveliers. Ainsi, lorsque l'auteur aborde la question de l'utilisation des langues (...déjà !) :

*Facultatif pour tous est l'emploi des deux langues.  
Monsieur Delaet<sup>10</sup> peut donc prononcer ses harangues  
En flamand s'il le veut, en français s'il le sait,  
S'il préfère, en wallon ; même s'il lui plaisait  
De dire au Parlement un jour quelques paroles  
Dans l'élégant patois du quartier des Marolles,  
Il le pourrait encor ; le droit est absolu,  
Et maint législateur en use à son insu.*

On sent poindre la « taquinerie », de même lorsqu'il s'agit des prérogatives royales :

*— Le Roi nomme et révoque à son gré ses ministres.  
Il confère  
Les titres de noblesse à ceux qui veulent faire  
Figure dans le monde et qui sont trop serins  
Pour être distingués de leur contemporains  
Par leur propre mérite ;*

Malicieux avis lancé aux éventuels quémandeurs et autres courtisans de tout poil ! Mais voici que s'annonce une revendication beaucoup plus politique — et bien plus sensible à l'époque — : l'appel à l'instauration du *suffrage universel* :

---

<sup>6</sup> *Cinquantenaire belge, 1830-1880. Poésies de Victor Hugo*. Reproduction autorisée par lettre spéciale. Bruxelles, Groupe ouvrier de l'imprimerie A. Lefèvre, 9, rue du Pilote, 9, 1880, (en couverture : *Souvenir de l'Exposition nationale. Poésies de Victor Hugo*. Reproduction autorisée par lettre spéciale. Impression minuscule par le *Groupe Ouvrier* de l'imprimerie A. Lefèvre, 9, rue du Pilote, 9, 1880, 8,6 x 6,1 cm., 15 p. + 1 p. n. ch. (annonce de l'exclusivité de vente). La page de faux titre porte : « Choix de poésies de Victor Hugo » ; la dernière page, non chiffrée, renseigne : « La vente de cette plaquette a été réservée par le libraire-éditeur H. Kistemaeckers de Bruxelles »). La couverture grise imprimée porte en 4<sup>e</sup> page les renseignements suivants : « Caractère diamant trois points Fournier fondu par G. Schildknecht à Bruxelles. Exécution typographique : N. De Konink, A. Laboureur, Ch. Maladry, J. Morel. Imprimé en deux couleurs à la presse mécanique H. Jullien, Bruxelles. ». Ni achevé d'imprimer, ni justification de tirage.

<sup>7</sup> Présentation liliputienne dont Kistemaeckers se souviendra lorsqu'il se lancera dans l'édition de textes interdits en format dits « miniature » ou en éditions dites « minuscules ».

<sup>8</sup> Le verso du faux titre et la 4<sup>e</sup> page de couverture indique que l'ouvrage est composé en « caractères diamant trois points Fournier ».

<sup>9</sup> On ne perdra pas de vue que Kistemaeckers était un membre attesté de la Première Internationale, ce qui souligne davantage encore son caractère réfractaire à toute forme de subordination.

<sup>10</sup> Sans doute s'agit-il ici de Jan Jacob De Laet (Anvers, 1815-1891), professeur agrégé de l'Université de Gand et membre de la Chambre des Représentants qui, dit De Seyn (*Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique*. Bruxelles, t. I, 1935, p. 270), « prit une part considérable à la politique et à la défense des intérêts flamands ».

*Ce système, qu'on voit fonctionner en France  
 Sans nul inconvénient, ne peut-il pas aussi  
 Être établi chez nous ? Nous sommes, Dieu merci !  
 Émancipés autant que nos voisins ; plus même.  
 D'où l'on peut inférer que ce nouveau système  
 Du vote universel finira bien un jour  
 Par être consacré dans nos lois à son tour.  
 Car la justice plus encor que la logique  
 Exige que chacun, dans la libre Belgique,  
 Ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs,  
 Participe aux scrutins d'où sortent les pouvoirs.*

Enfin — et comme il se doit —, en bon acolyte de l'éternel mécréant que fut Kistemaeckers, l'auteur conclut son « commentaire » par une saillie anticléricale :

*Tel est le résumé synthétique et fidèle  
 Des dispositions de la charte modèle  
 Qu'enfantèrent pour nous les grands législateurs  
 De notre indépendance immortels fondateurs.  
 Toutes les libertés qu'elle nous a données,  
 Par l'Église romaine ont été condamnées  
 Dans l'Encyclique ainsi que dans le Syllabus,  
 Comme étant une source effroyable d'abus,  
 Une contagion, une peste, un délire,  
 Un produit de l'enfer. Mais quoi qu'en aient pu dire  
 Les papes, nous devons à notre liberté  
 Cinquante ans de grandeur et de prospérité.*

Près de quarante ans après la publication de ce petit pamphlet feutré, un article de souvenir rappelait, dans les colonnes du quotidien bruxellois « Le Soir », les conditions de la parution de l'ironique satire. L'article, signé A.B.-V., paraissant dans la rubrique « Choses du passé » sous le titre « Comment on mit en vers la Constitution »<sup>11</sup>, se voulait à la fois bienveillant et amusé et montrait combien tout cela était loin déjà... Cependant l'auteur, qui n'était autre que le journaliste Arthur Boghaert-Vaché<sup>12</sup>, cultivant une admirative sympathie envers l'intrépide éditeur, chassé par les poursuites judiciaires de son pays et « exilé » à Paris<sup>13</sup> depuis le début

<sup>11</sup> *Choses du passé. Comment on mit en vers la Constitution*, signé A. B.-V [Arthur Boghaert-Vaché], « Le Soir », dimanche 14 octobre 1923, p. 5, col.4/5 ; l'article est illustré par la reproduction d'une gravure représentant le Palais de la Nation vu du Parc royal. Signalons encore que trente ans plus tard, dans le même organe, le professeur Gustave Charlier rappelait, à son tour, mais de manière plus anecdotique, le souvenir de la parution de la plaquette rédigée par Félix Coveliers et éditée par Kistemaeckers : *À propos d'une révision. La Constitution en vers*, « Le Soir », jeudi 24 juin 1954 ; l'article, cette fois, est illustré par la reproduction de la page de titre de l'ouvrette publiée par Kist.

<sup>12</sup> Arthur Boghaert-Vaché (Péruwelz, 1854 – Bruxelles, 1940), journaliste, rédacteur au *Soir*, secrétaire de rédaction du quotidien *Demain*, puis de l'hebdomadaire *L'Éventail*. Polygraphe infatigable, il est l'auteur de nombreux ouvrages, fruits de ses recherches historiques (il était correspondant de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* de Paris) : *L'Inquisition en Belgique* (1879, puis 1888), *La Vauderie dans les États de Philippe le Bon* (1885), *Charles Rogier* (1885), *Liévin Bauwens* (1886), *La Presse sous l'occupation* (1918) et de quelques publications plus engagées : *Le Parti socialiste belge* (1880), *La Santé du peuple* (1883), etc.

<sup>13</sup> Kistemaeckers, après avoir tenté de faire face aux innombrables tracasseries judiciaires et administratives dont les autorités de son pays l'accablaient, avait fini par se réfugier à Paris, auprès de son fils, Henri Kistemaeckers fils, romancier et auteur dramatique reconnu et célébré en France. Ainsi selon ses propres dires, il demandait, à son tour, « l'asile au pays dont, autrefois, [il] avait accueilli et défendu tant de ses fils proscrits »... Il allait encore vivre durant près de trente ans dans cette France qu'il avait tant célébrée, subsistant tant bien que mal grâce aux aides financières que lui faisait parvenir de Belgique ses vieux camarades socialistes...

du siècle, fit parvenir à ce dernier un exemplaire du journal contenant son article. La réponse, attendrie et reconnaissante, ne fit pas attendre :

*139, rue Ranelagh<sup>14</sup>*

*Monsieur et Cher Compatriote !*

*Aujourd'hui seulement je viens de prendre connaissance de votre article paru dans le Soir du 14 octobre et consacré à la Constitution belge en vers publiée chez moi il y aura bientôt 40 ans ! et que vous eu l'obligeance de m'envoyer à l'adresse de mon fils.*

*Vous voudrez bien excuser le retard involontaire que j'ai mis pour vous remercier ?*

*Je suis d'autant plus sensible à cette marque de sympathie, qu'elle me vient de mon pays belge auquel je suis resté fidèle & dont je porte toujours le souvenir dans mon cœur...*

*M'est-il permis de vous demander de m'envoyer un second N° du Soir, que je ne puis me procurer à Paris, et que je désire joindre à mes modestes archives de vieil éditeur ?*

*De tout cœur je vous remercie, mon cher compatriote, merci !*

*Votre dévoué et obligé*

*Henry Kistemaeckers père.*

Est-il nécessaire de commenter davantage cet émouvant message émanant d'un homme qui fut considéré, durant des années — dans son propre pays —, comme un malfaisant propagateur d'idées subversives et un irréductible ennemi de sa patrie?

---

<sup>14</sup> La lettre n'est pas datée, seul le cachet postal de l'enveloppe permet de déchiffrer difficilement une date : 5 XI 1923.